

**SESSION PLENIERE DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017****SREFOP : LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2018 - 2022**

La SREFOP (Stratégie Régionale de l'Emploi, Formation, Orientation Professionnelles) a été adoptée à l'occasion de la session de décembre du Conseil Régional. Voir lettre du groupe CGT au CESER n° 120.

En annexe, l'exécutif a présenté le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales qui a donné lieu à un (court) avis spécifique du CESER.

La CGT a voté cet avis.

LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2018-2022 ELABORE PAR LA REGION

Le document régional identifie 4 enjeux :

- **Mieux faire connaître et valoriser** les formations sanitaires et sociales pour augmenter leur attractivité et diversifier les publics en formation.

Il s'agit, à la fois, d'informer sur les formations, les métiers, de prévenir les abandons en cours de formation, et de sécuriser les parcours de formation.

- **Privilégier les diplômés à fort taux d'insertion** et faciliter les passerelles entre les diplômés et les formations.

- **Développer l'innovation** et l'inscrire dans une démarche de qualité de l'offre de formation.

Le schéma identifie des formations à développer, à stabiliser, à diminuer, en tenant compte de l'évolution des débouchés.

Le Conseil Régional souhaite donc développer la formation d'aide-soignant (niveau V), diminuer les formations de pédicure-podologue (niveau II) et de sage-femme (niveau I) et stabiliser les autres formations sanitaires et sociales.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Nous reprenons ici l'intégralité du texte de l'avis :

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2018-2022 pose des diagnostics qui sont partagés par le CESER :

- Défi démographique dans une région à la fois vieillissante et féconde.
- Défi géographique face à une inégale accessibilité aux soins et au soutien à domicile.
- Défi de l'accompagnement de l'évolution des métiers (nouvelles formes de dépendance, évolutions technologiques, aspirations nouvelles des professionnels...).

De ce point de vue, le CESER salue la qualité du travail mené par la Région et souligne de ce fait l'intérêt du document soumis à l'adoption du Conseil Régional des 21 et 22 décembre 2017.

Le CESER partage les inquiétudes de la Région sur de nombreux points et notamment sur le manque de visibilité au sujet du financement, par les pouvoirs publics d'un certain nombre d'établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social. Mis sous pression, ils ont du mal à assurer l'accompagnement des stagiaires et des apprentis, intégré dans leur formation initiale. Dès lors, cette situation ne favorise pas le développement et le maintien de la formation pourtant indispensable dans les métiers du secteur sanitaire et social pour répondre aux besoins des Ligériens. La situation des EHPAD et des services d'aide et de soins à domicile est, de ce point de vue, particulièrement préoccupante. Par ailleurs, un soutien financier plus affirmé aux entreprises qui ont contractualisé avec la Région pour accueillir des apprentis s'avère nécessaire.

Le CESER partage également les analyses de la Région sur le manque d'attractivité de certains métiers du secteur SSMS et sa volonté de voir se développer les démarches de prévention des risques professionnels. Il approuve la volonté d'œuvrer pour une réelle mixité des formations et une répartition géographique équilibrée.

Le CESER souhaite que la Région fasse preuve de volontarisme pour répondre aux évolutions des métiers et des formations.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS

Le schéma régional pose un état des lieux précis des formations sanitaires et sociales dans la Région et de ses orientations à venir.

La CGT s'interroge sur la réforme de l'architecture des formations en travail social qui intégrera un rapprochement avec l'Université et la notion de socle commun.

La CGT juge nécessaire de rappeler que **la décentralisation des formations sanitaires et sociales concerne des secteurs en difficulté**. Notre système de santé ainsi que le social se portent mal. Cela a des conséquences graves pour les populations, les personnels qui subissent tous les contrecoups des défaillances de ces systèmes. Leurs salaires, leurs conditions d'emploi, de travail, leur formation... tout se dégrade. C'est dans ce contexte que les formations sanitaires et sociales ont été transférées.

Les propositions de hausse des frais de scolarité faites par les instituts de formation, si elles sont reprises par la Région, entraîneront des étudiants dans un parcours du combattant pouvant aller jusqu'à l'interruption de leur formation pour des raisons financières.

Pourtant, le secteur connaît des perspectives d'emploi, en particulier liées à des

départs à la retraite sur certains métiers, au développement démographique et aux conséquences du vieillissement de la population. **Il apparaît, tout de même, des tensions pour les entrées en formation.** Une baisse des inscriptions au concours d'entrée en formation d'aide-soignant-e et d'infirmier-ère, d'assistant-e de service social et d'éducateur-trice technique spécialisé-e est notée. Cette situation interroge sur l'attractivité des formations, leur mode d'accès et questionne sur l'image publique du métier, notamment la gériatrie. Toutes les catégories de publics sont concernées : jeunes en poursuite de scolarité, demandeur-se-s d'emploi en reconversion professionnelle et, en moindre mesure, les salarié-e-s et agent-e-s public-que-s en promotion professionnelle. **Ces métiers du secteur sont souvent stigmatisés comme pénibles et mal rémunérés, souvent avec raison.**

La CGT partage l'idée qu'il est nécessaire de **développer la mixité dès la formation**, à condition de préciser qu'elle soit tributaire d'une forte revalorisation des métiers majoritairement féminins, davantage exposés au processus de déqualification.

Les formations sanitaires et sociales sont construites autour de l'alternance entre organismes de formation, lieux de stage, un tutorat et un encadrement de qualité. Elles nécessitent des professionnels ayant le temps et la disponibilité d'esprit nécessaires pour accompagner les étudiant-e-s dans leur processus d'apprentissage et de professionnalisation.

La CGT dénonce la **banalisation des glissements de tâches confiés à des personnels non qualifiés et au recours à des « faisant fonction »** à cause des pénuries dans certains métiers. La CGT porte la valorisation de l'expérience via la VAE mais souligne qu'elle est trop souvent utilisée comme un alibi et non pas comme un vrai levier avec une réelle revalorisation salariale.

La CGT dénonce l'usure professionnelle qui engendre un turn-over dans les établissements, mais souligne la volonté de certains employeurs de développer des démarches de prévention des risques professionnels, notamment par la mise en place d'outils permettant d'analyser les actions existantes, de définir les axes adaptés de prévention et d'amélioration de la santé au travail des professionnels.

La CGT revendique :

- un financement des remplacements des salarié-e-s en formation ;
- que les « faisant fonction » nombreux dans le social et le médico-social soient formé-e-s prioritairement ;
- une facilitation des passages des temps partiels vers les temps pleins via la mutualisation ;
- une revalorisation des bourses étudiantes dans ces secteurs ;
- un développement de la formation tout au long de la vie, du niveau 5 au niveau 1, pour permettre aux salarié-e-s de se former sur les évolutions de leurs professions et d'évoluer en termes de carrière ;
- un renforcement de l'accompagnement des candidat-e-s à la VAE pour garantir des parcours de réussite.

La CGT votera l'avis.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION

CFDT : la VAE ne doit pas être considérée comme un remède au glissement des tâches mais comme une vraie chance.

En encourageant l'apprentissage, on peut envisager une fidélisation des publics professionnels, mais il faut des financeurs.

Union des employeurs du secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif : les besoins des personnes hébergées dans les EPSMS évoluent avec le développement de l'ambulatoire. Les formations doivent être adaptées.

VOTES : L'avis a été adopté par **80** voix pour et **4** abstentions.